Un fonctionnaire lui écrit une lettre pour lui offrir son concours, en temps d'élection, et le Gouvernement révoque ce fonctionnaire. Voilà ce qui soulève l'indignation du député de Toronto-nord. Ceux qui connaissent son passé savent parfaitement que cette indignation est feinte; et pour nous qui sommes au courant de ses agissements passés, nous savons qu'il s'est rendu coupable à cet égard de crimes bien plus odieux que ceux relatés par le député de Marquette. Signalons l'affaire bien connue de ce fonctionnaire du comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse. L'ho-norable député a-t-il oublié le renvoi de Samuel Campbell, gardien du phare de l'île Saint-Paul? Ni les citoyens de la Nouvelle-Ecosse ni ceux du Nouveau-Brunswick n'ont oublié le fait. On a bonne grâce, en vérité, de faire tant de tapage au sujet de la lettre écrite à un candidat au cours d'une élection.

M. Campbell avait écrit une lettre à un de ses amis personnels, qui avait joui de son hospitalité pendant nombre d'années. Notons-le bien, cette lettre n'avait trait à aucune affaire se rattachant au gouvernement fédéral. L'ami en question était conseiller municipal, dans le comté de Victoria; et dans cette lettre, M. Campbell le priait de prêter son appui à un certain candidat, aspirant au poste de préfet du comté de Victoria. Voilà le crime dont s'est rendu coupable Sam. Campbell. Et quel châtiment lui a-t-on infligé pour avoir tracé cette lettre? Le gouvernement conservateur l'a révoqué. Fonctionnaire méritant, comptant vingt années de service, parce qu'il s'avise un jour d'adresser une lettre à un de ses amis, conseiller municipal, on le destitue; on le jette sur le pavé. Mais ce n'est pas tout. L'individu qui a livré la lettre dont Samuel Campbell était l'auteur, a reçu sa récompense des mains mêmes de l'honorable député de Toronto-nord ; il a été nommé à un emploi public. L'honorable député n'a nullement hésité à récompenser la trahison, et rien n'est venu troubler la sérénité de son âme. Aujourd'hui, il s'indigne, parce qu'on laisse impunie une faute bien moins grave que celle que je viens de signaler. Voilà un fait de notoriété publique ; et mes concitoyens ne les mettront pas en oubli. Il est vraiment touchant d'entendre l'honorable député tonner contre l'administration actuelle. Je conçois parfaitement le mobile qui le pousse à critiquer le régime actuel. Il voudrait sans doute voir la trahison régner comme autrefois, au sein du cabinet, et il ne peut réussir à dissimuler sa colère. Autrefois il faisait ses délices de vivre au milieu de traîtres. Il s'est fait un nom à cette époque, et il ne peut aujourd'hui cacher son désappointement. Après avoir erré, cinq ou six ans, par le pays, à la recherche d'un mandat, il n'est pas étonnant qu'il ne soit plus au courant de la situation. Au début de la session, ses collègues lui ont fait un froid accueil, et il leur en garde sans doute rancune. Quel spectacle s'est présenté aux regards du pays, à la rentrée des Chambres en janvier dernier! Alors, nous avons vu le dépu-

té de Toronto-nord prendre place sur les premiers bancs de la gauche, entouré de ses collègues. Mais était-ce des amis qui l'entou-raient ? La meilleure réponse à donner à cette question, la preuve la plus évidente de leur hostilité à son endroit, c'est qu'ils n'ont pas voulu le choisir comme leader du parti. Pour mon propre compte, je ne veux pas laisser ces choses en oubli, et quand il s'avise de prendre la parole pour faire la leçon aux députés dela droite, sur l'administration de la chose publique, je tiens à rappeler au peuple canadien ce qu'il faut penser de l'honorable député. Disons quelques mots de son passé. Pendant quelque temps, il a représenté un comté du Nouveau-Brunswick, le comté de King, je crois, si la rumeur est exacte. Dans un moment de faiblesse, les électeurs de ce comté lui confièrent leur mandat mais ils apprirent bientôt à l'apprécier à sa juste valeur, et un jour, ils lui si gnifièrent son congé.

M. LANCASTER : Les électeurs ont bien regretté leur faute.

M. ALEX. JOHNSTON: Ils n'ont jamais donné de signe de repentir. D'ailleurs, la preuve la plus évidente de ce que j'avance, c'est qu'ils n'ont jamais songé, depuis, à l'inviter a briguer les suffrages populaires dans ce comté. Où s'est-il réfugié depuis? Au comté d'York, Nouveau-Brunswick. Dans un autre moment de faiblesse, les électeurs de ce comté lui confièrent leur mandat ; mais ils comprirent bientôt leur erreur, et ne tardèrent pas à jeter par dessus bord ce nouveau Jonas. Force lui fut bien de se mettre en quête d'un nouveau collège électoral. Ne voulant pas renoncer à ses aspirations, il jeta son dévolu sur la ville de Saint-Jean. On sait ce qui arriva. Les citoyens de Saint-Jean connaissant leur homme, le renvoyèrent à ses pénates. Les électeurs de King et d'York avaient commis une bévue impardonnable, en lui confiant un mandat; mais la ville de Saint-Jean ne voulut pas même lui ouvrir la porte ; et non contents de l'expulser de leur ville, les citoyens réussirent à en débarrasser complètement la province du Nouveau-Brunswick. Depuis cette époque, il n'a jamais remis les pieds dans cette province, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il n'y retournera jamais.

M. LANCASTER: Quel montant a-t-il

M. ALEX. JOHNSTON: Qui?

M. LANCASTER: L'individu dont vous parlez.

M. ALEX. JOHNSTON: Je dois l'avouer, il ne m'a jamais confié ses secrets à cet égard. Je n'aurais jamais espéré obtenir de lui pareille marque de confiance; mais si l'honorable député désire se documenter, qu'il se mette en communication avec son ami.

M. LANCASTER: Il s'agit de soustraction de deniers publics ici; et l'honorable